

droit d'être tutrices et curatrices ; le droit pour la femme de disposer seule et librement du produit de son travail ; le droit pour la femme séparée de biens de disposer de ses propriétés personnelles, comme le fait la femme séparée de corps.

En Angleterre, on remarque Lady Aberdeen, Lady Gladstone, Madame Mary Smith. La femme, dans ce pays, a la libre disposition de sa fortune. Elle a le droit, sans autorisation, de plaider, de commercer ou d'exercer une industrie. Elle peut même être tutrice. Aussi les promoteurs du droit de la femme demandent maintenant pour elles plutôt des droits politiques et l'admission à certaines charges que des droits civils.

En Allemagne, un grand travail se fait en faveur de l'émancipation de la femme par Mesdames Otto, Peters et Schmidt, puissamment supportées par l'Impératrice et plusieurs princesses du sang. Néanmoins, elle n'a rien gagné. Elle n'y a presque aucun droit civil, et n'a la libre administration ou disposition d'aucune partie de ses biens. Il y a quelques années un journal français rapportait que les Berlinoises avait eu un grand triomphe à l'occasion d'une concession que leur avait faite l'empereur. Elles avaient obtenu le droit de monter sur l'impériale des omnibus !

Aux Etats-Unis, le féminisme a fait un progrès considérable. Les femmes, comme en Angleterre, y jouissent de la plupart des droits civils. Des statistiques récents mettent à 60,000 les américaines qui ont des hauts grades dans les universités. Il s'y trouve 10,000 doctresses en médecine, et le nombre des étudiantes dans ces universités était en 1898, de 65,000.

En Orient, le progrès du féminisme est prodigieux. Les femmes des hautes classes surtout sont dévorées de la soif de l'émancipation. Elles ont de puissantes organisations : sociétés secrètes, conférences publiques,